

---

## Formation des diplomates francophones en Asie du Sud-Est

### Colloque international

Académie diplomatique de Hanoi (Vietnam)

4 novembre 2011

---

Allocution de

**Madame Anissa BARRAK**

Directrice régionale de l'Organisation internationale de la Francophonie  
pour l'Asie et le Pacifique

Monsieur le Vice-Président de l'Académie diplomatique du Vietnam,  
Monsieur le Délégué général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Président du Groupe des  
Ambassadeurs francophones au Vietnam,  
Monsieur le Représentant du Ministère des Affaires étrangères du Vietnam,  
Monsieur le Représentant personnel du Chef de l'Etat du Liban auprès du Conseil permanent de la  
Francophonie,  
Cher Philippe Cantraine, Conseiller du Secrétaire général de la Francophonie,  
Monsieur le Directeur régional de l'Agence universitaire de la Francophonie pour l'Asie et le  
Pacifique,  
Monsieur le Président du Réseau international des Chaires Senghor de la Francophonie,  
Mesdames et messieurs les Recteurs et Professeurs,  
Chers étudiants et étudiantes de l'Académie,

Il me plaît de m'adresser à un auditoire de choix, composé de jeunes étudiants futurs diplomates  
pour qui la langue française est un outil nécessaire au plein exercice de leurs fonctions, et d'éminents  
professeurs et chercheurs engagés pour le rayonnement de la Francophonie dans la diversité de ses  
expressions. Autant d'acteurs directs d'une Francophonie agissante dans le monde du savoir et  
porteuse d'avenir dans les relations internationales.

Je salue l'Académie diplomatique du Vietnam pour avoir réuni cet auditoire autour d'un sujet lié à  
l'une des priorités de la Francophonie : le maintien de la langue française comme langue des  
relations internationales. Celui-ci est, comme vous le savez, tributaire d'abord de la capacité des  
diplomates des Etats et gouvernements de la Francophonie à s'exprimer en français et à l'utiliser  
comme langue de communication et de négociation dans les enceintes internationales. Mais  
tributaire aussi du respect par ces institutions de son statut de langue officielle et de travail tel que le  
stipulent leurs chartes et règlements.

Le recul de l'usage du français dans les enceintes internationales a été constaté par le dernier  
Rapport sur la langue française dans le monde, et ce, malgré son statut de langue officielle et de  
travail dans les principales d'entre elles. L'expression de certains représentants des Etats et  
gouvernements francophones dans des langues – je dirai UNE langue – qui n'est ni leur langue  
nationale, ni le français appelle à un sursaut de conscience : car il contribue largement au

délaissement de la langue française entravant de ce fait la qualité du dialogue et de la coopération qui constituent la finalité du multilatéralisme, et dont le seul garant est le respect de la parité des langues officielles et de travail, c'est-à-dire la pratique effective du multilinguisme.

Au sein des organisations internationales vouées par essence au dialogue et à la négociation, pour les Etats et gouvernements de la Francophonie qui ont décidé d'agir ensemble sur les plans politiques et de la coopération, faire usage d'une seule langue ne peut que participer à l'appauvrissement de ce dialogue et concourir à l'uniformisation des expressions, uniformisation unanimement décriée comme antinomique avec la diversité culturelle et linguistique qui distingue la communauté humaine.

Le Secrétaire général de la Francophonie, le Président Abdou Diouf a réaffirmé voici quelques jours, plus précisément le 19 octobre dernier à Paris à l'occasion des Etats généraux de la promotion du français dans le monde que (je le cite) « *la Francophonie doit favoriser un nouvel équilibre linguistique mondial dans lequel il y aura place pour quelques grandes langues de communication internationale... Le français peut et doit figurer parmi ces grandes langues parce que la multipolarité linguistique est le plus sûr moyen d'enraciner harmonieusement et pacifiquement le concept de diversité culturelle. Cette multipolarité linguistique, a-t-il ajouté, est indissociable d'un multilatéralisme effectif et efficace, d'un monde véritablement multipolaire et d'une réelle démocratisation des relations internationales* ». (Fin de citation).

Cette vision traduit l'engagement de la Francophonie pour la diversité culturelle et linguistique : à l'intérieur de l'espace francophone, dans une articulation harmonieuse entre les langues nationales et locales et la langue française en partage, aussi bien qu'à l'échelle internationale avec le dialogue établi et entretenu par la Francophonie, avec les autres grandes aires linguistiques : hispanophone, lusophone, anglophone et arabophone.

Mesdames et messieurs, je vous invite à garder à l'esprit que :

- la langue française, langue officielle de 32 Etats et gouvernements de par le monde dont la grande majorité appartient au continent africain, est aussi la deuxième langue maternelle la plus parlée au sein de l'Union européenne (16%) après l'allemand (23%) et devant l'anglais (15,9%) ;
- 30 pays sur les 53 membres de l'Union africaine sont membres de l'OIF, soit plus de la moitié ; le français est bien sûr langue officielle et de travail de la Commission de l'Union africaine ;
- sur les 27 Etats de l'Union européenne, 15 appartiennent à l'OIF ;
- Si l'on sait que le français est langue officielle et de travail dans les organisations du système des Nations unies et à la Cour internationale de Justice où le français fait foi en cas de désaccord sur l'interprétation des textes, rares sont ceux qui savent qu'il est aussi langue officielle dans quatre organisations interaméricaines : l'Organisation des Etats américains, la Banque interaméricaine de Développement ; la Confédération parlementaire des Amériques et le Forum interparlementaire des Amériques. Il a également ce statut au sein de l'Accord du libre échange nord-américain (Aléna) et l'Association des Etats de la Caraïbe.

En rappelant ces quelques chiffres et vérités, on comprend mieux pourquoi l'Organisation internationale de la Francophonie a décidé d'agir : elle agit - non seulement parce que la langue française constitue son socle commun, mais aussi parce que l'usage de la langue française dans les relations internationales est une nécessité faute de quoi les diplomates et acteurs des relations internationales locuteurs de français risquent d'être marginalisés ; elle agit par conviction, en cohérence avec son engagement pour la promotion de la diversité des expressions culturelles et pour la démocratisation des relations internationales.

Les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés au Sommet de la Francophonie à Bucarest en 2006, au plein respect du statut du français comme langue de travail dans les organisations dont ils sont membres, à travers l'adoption d'un « Vade-mecum pour l'usage de la langue française dans les organisations internationales ». Leurs représentants et délégués sont appelés :

- à s'exprimer en français quand l'usage de leur langue nationale n'est pas possible,
- à demander que l'interprétation simultanée des interventions en français soit assurée,
- à exiger que la documentation et les publications, y compris électroniques soient disponibles en français.

Mais comment tenir un tel engagement sans assurer aux diplomates des pays francophones dont le français n'est pas la langue nationale, une réelle maîtrise de la langue française ? Comment tenir cet engagement si les organisations internationales ne font pas usage du français dans les forums qu'elles organisent ?

En effet, plus nombreux seront les intervenants qui maîtrisent le français, plus le français aura de chance d'être utilisé dans les réunions et forums internationaux.

Des efforts volontaristes sont donc déployés par l'OIF pour maintenir et renforcer le français comme langue officielle et de travail dans les organisations internationales et de coopération multilatérale. Des accords sont passés avec ces institutions pour que le statut du français soit respecté dans les réunions et pour que les documents et publications soient disponibles en français. Un suivi rigoureux pour l'application des règles linguistiques qui régissent ces organisations concerne également le recrutement et la promotion des fonctionnaires en fonction de leur connaissance linguistique. Des actions de sensibilisation des services de presse et d'information sont menées. Ces initiatives concrètes viennent appuyer une intervention politique au plus haut niveau auprès des Organisations internationales.

Les groupes d'ambassadeurs francophones auprès des organisations du système des Nations unies et d'autres organisations internationales ainsi que des réseaux de fonctionnaires francophones sont mobilisés pour veiller à l'usage et à la présence du français.

Des formations au français des relations internationales sont organisées à l'intention des diplomates et fonctionnaires dans les organisations régionales où le français est langue officielle ou de travail. Dans les institutions européennes, le programme de formation mis en place depuis 2002 se poursuit et s'intensifie à l'intention des représentants des pays de la Francophonie où le français n'est pas langue officielle en particulier aux diplomates et fonctionnaires en charge des questions multilatérales dans les ministères et dans les représentations permanentes des Etats auprès de l'UE à Bruxelles.

Ce sont au total 70 000 personnes formées depuis 2002 auxquels s'ajouteront 40 000 nouveaux bénéficiaires d'ici 2013.

**Dans les organisations africaines**, un programme de renforcement du français est destiné aux diplomates, fonctionnaires et personnel anglophones et lusophones. Les stages et séminaires linguistiques sont conçus et organisés pour renforcer les capacités de travail et de négociation des bénéficiaires. Ils sont adaptés au mieux aux besoins spécifiques des différents publics. Cinq organisations multilatérales africaines, sont concernées par ce programme : Commission de l'Union africaine, Secrétariat du groupe des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Entre 2010 et 2013, 5000 nouveaux bénéficiaires s'ajouteront aux 4500 qui ont suivi ces formations de 2004 à 2009.

Enfin, pour faciliter le travail quotidien en français dans l'environnement multilingue des organisations internationales, des outils didactiques sont élaborés et mis à disposition des diplomates, fonctionnaires et personnels concernés.

- Des manuels de formation et d'information sur l'enseignement du français de la diplomatie et des relations internationales,
- Des logiciels d'aide à la traduction assistée par ordinateur,
- Des abonnements à des banques de données documentaires en français,
- Une banque de terminologie plurilingue avec les autres espaces linguistiques hispanophone, lusophone et arabophone.

Mesdames et messieurs,

La langue française dispose d'une place reconnue dans le cursus de formation de l'Académie diplomatique de Hanoi qui forme chaque année des centaines de diplomates et cadres des relations internationales. Le Ministère des Affaires étrangères du Vietnam et l'Organisation internationale de la Francophonie sont convenus d'aller encore plus loin dans la formation des diplomates et des futurs diplomates vietnamiens et ressortissants des autres pays de la région.

Je suis heureuse de vous annoncer que dans les jours qui viennent, les responsables de l'Académie diplomatique de Hanoi et les experts de l'OIF se pencheront sur cette future collaboration. J'espère que les actions qui seront développées offriront à l'Académie matière à élargir la place du français en son sein, et aux étudiants de l'Académie à s'outiller pour mieux dialoguer et coopérer avec l'ensemble des Etats et gouvernements francophones ainsi qu'à multiplier leurs chances d'intégrer la carrière de fonctionnaires internationaux.

Je vous remercie.